

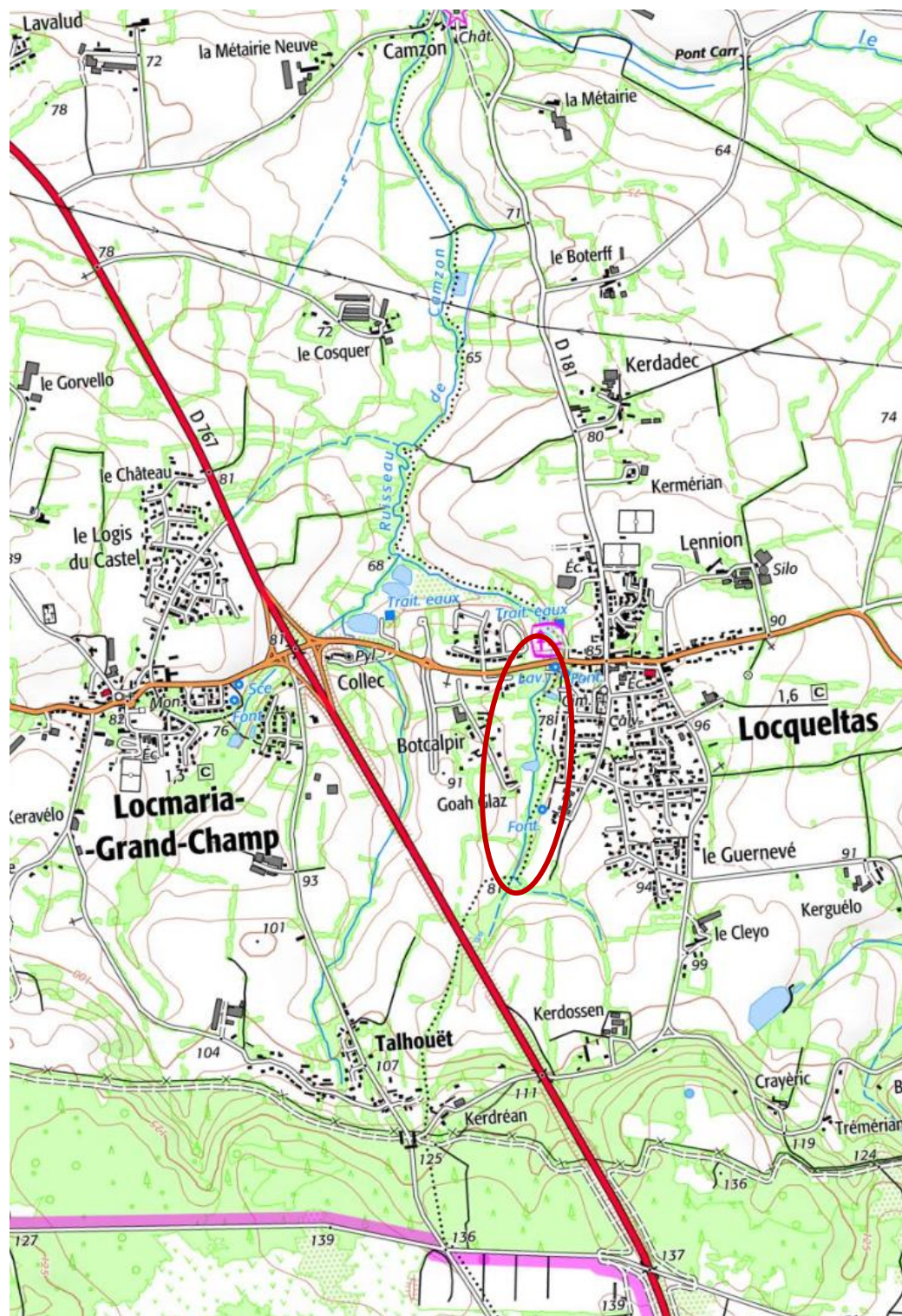


# Commune de Locqueltas

Aménagement de la coulée verte de Camzon

## Diagnostic & Enjeux





Située à l'Ouest du bourg de Locqueltas, la coulée verte du Camzon est composée d'un grand ensemble naturel comprenant le ruisseau du Camzon, des boisements, des haies bocagères et des espaces de prairies humides. Cet ensemble forme une continuité écologique favorable à la préservation et au développement de la biodiversité.

Suite à une étude du CAUE, la municipalité a sollicité l'accompagnement des ateliers Ar'TOPIA et de Eaux et Débits afin de réaliser l'aménagement de cette coulée verte.

Situé à proximité immédiate du cœur de bourg, le site est localisé à la limite entre Locqueltas et Locmaria-Grand-Champ formalisé pour partie par le ruisseau du Camzon. Celui-ci prend sa source au Sud de la commune à environ 50m de la D767, au niveau de Talhouët et se jette dans le Loch. Avec la Sal, le Loch est une des principales sources d'eau douce du Golfe du Morbihan classé RAMSAR. Ce qui positionne le ruisseau dans un contexte de surveillance de la qualité de l'eau.

Le site se trouve sur les pentes d'un vallon, le point le plus haut du site est au niveau de la salle polyvalente (83m) et le point le plus bas à 75m à proximité du plan d'eau de l'ancienne station d'épuration.

Les objectifs de cet aménagement sont de créer :

- Des espaces de détente, de repos, de promenade
- Un espace festif
- Un espace sportif
- Un espace ludique
- Un espace de découverte et de connaissance
- Un espace de refuge pour la biodiversité



# I. **D** Diagnostic

---



# Une coulée verte ?

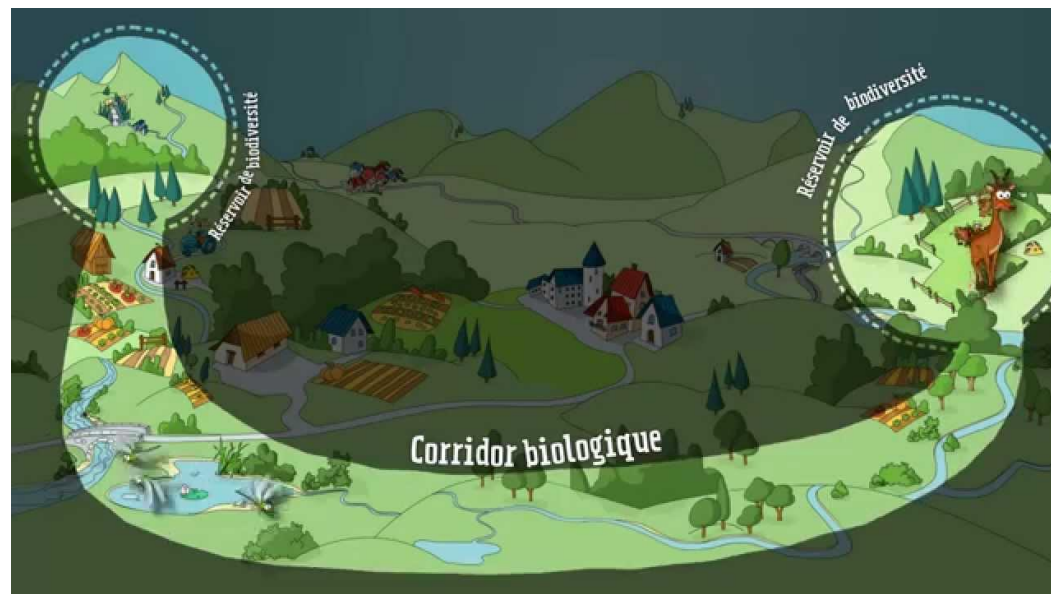
## Définition



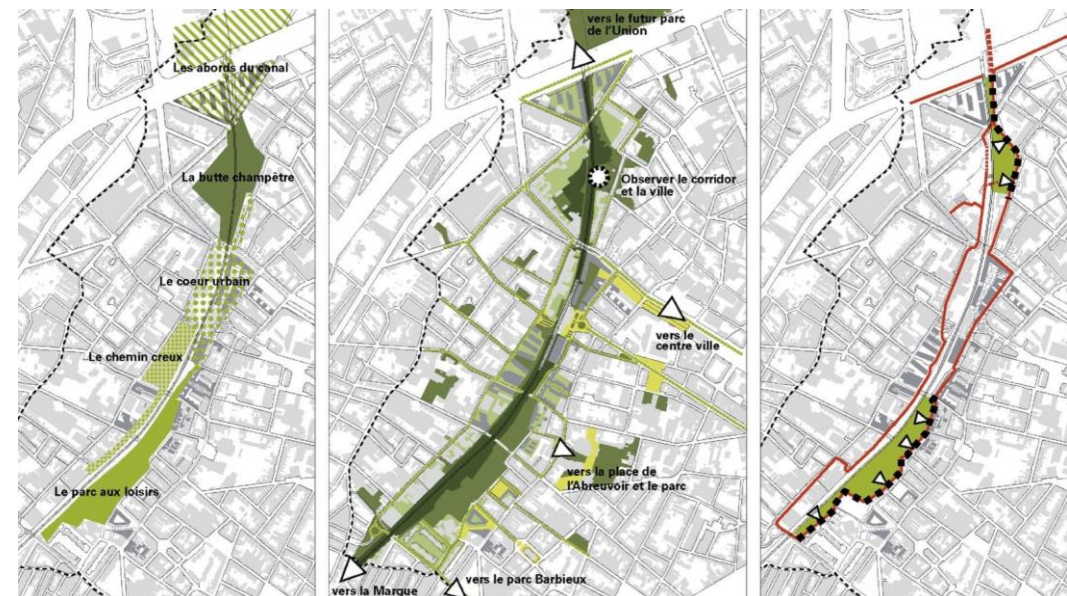
1 – Un exemple

On appelle Coulée verte - ou parfois promenade plantée - un **espace vert aménagé et protégé** dans le cadre du plan d'urbanisation.

Il peut avoir une vocation de **corridor biologique**, être un élément d'un réseau écologique ou s'inscrire dans un **réseau de déplacement doux**.



2 – La notion de Corridor écologique

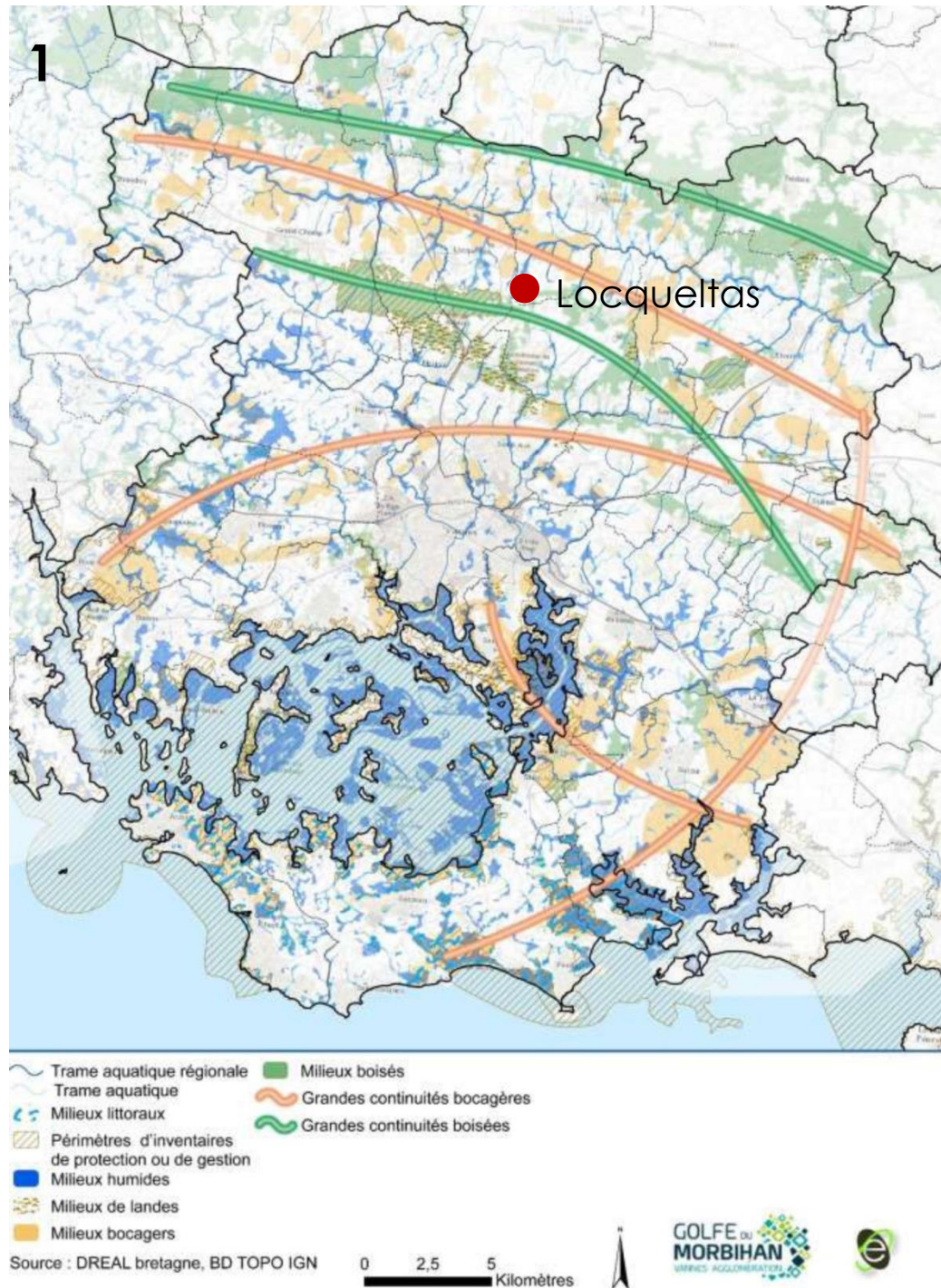


3 – Des sites tout en longueur



# Contexte élargi

## Une coulée verte intégrée dans un réseau de bocages

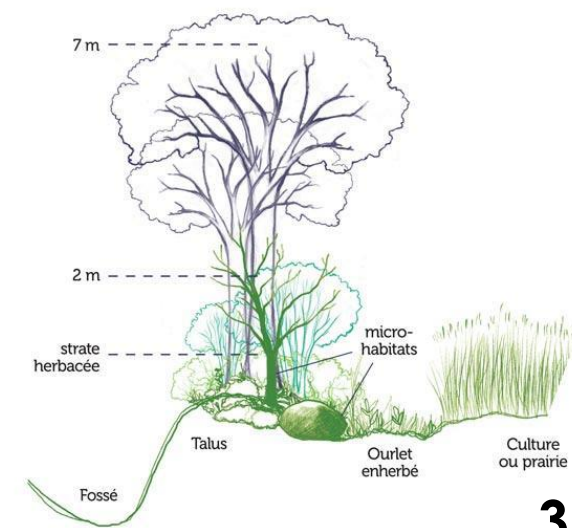


La carte des trames vertes et bleues du SCOT de Vannes Agglomération, dont fait partie la commune, situe Locqueltas au cœur d'un milieu bocager à mi chemin entre une grande continuité bocagère et une grande continuité boisée. L'étude du CAUE confirme l'intérêt écologique du site et son intégration dans un réseau de zones humides et de haies bocagères illustrée par la carte ci-dessous.

La coulée verte de Camzon porte donc bien son nom, et les aménagements qui vont y être réalisés devront prendre en compte la protection de ces espaces naturels, voire participer à améliorer les conditions d'accueil de la biodiversité.





- 1 – Carte du PADD
- 2 – Carte du CAUE
- 3 – Composition d'une haie bocagère

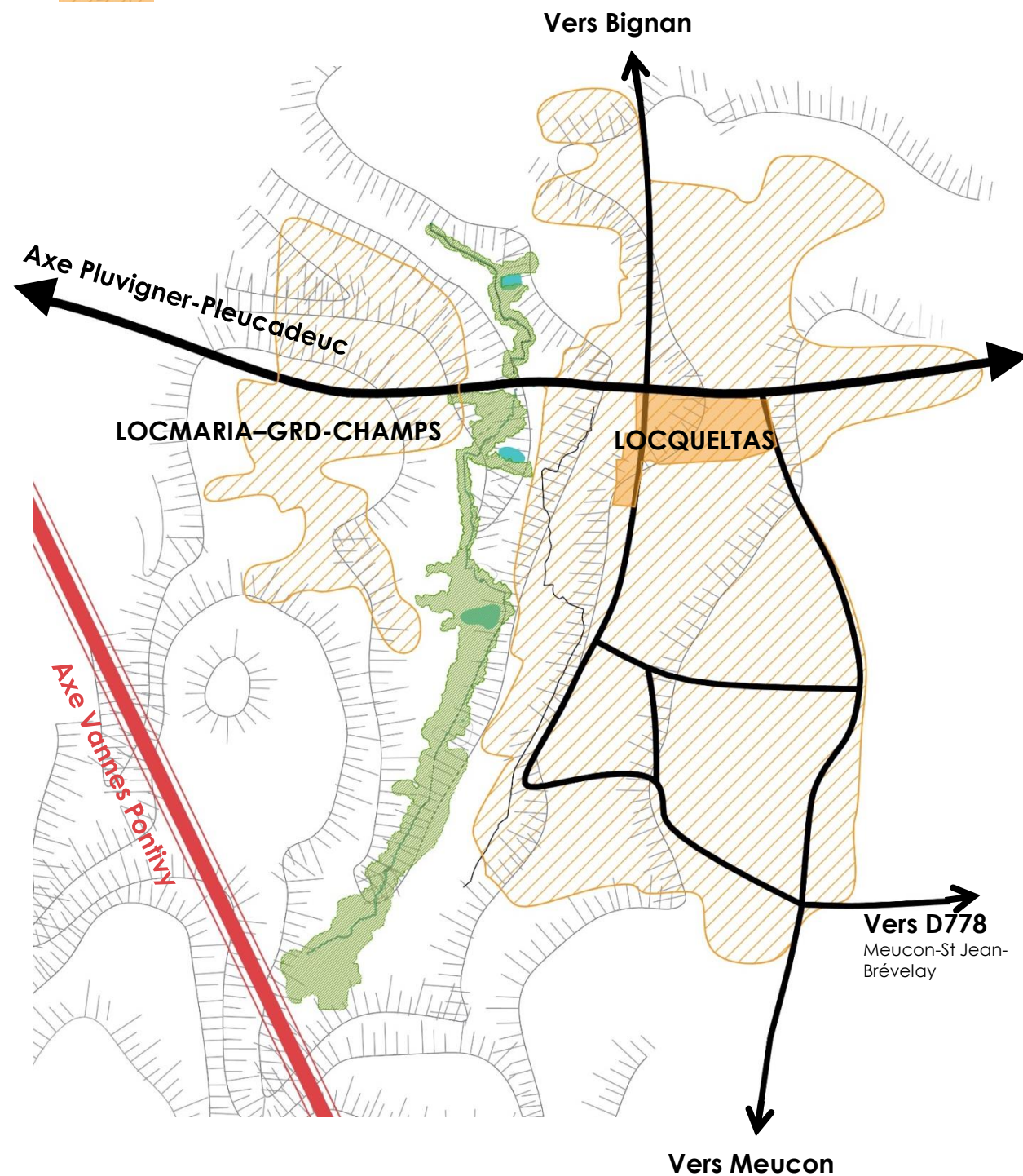




# Le Camzon

## A l'interface entre deux communes

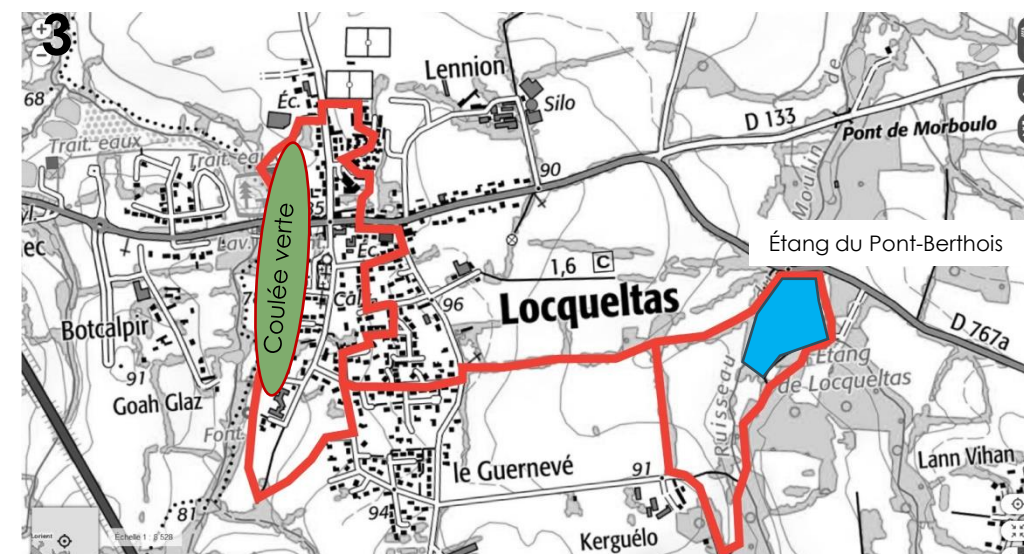
-  Zone urbanisée
-  Hypercentre



La coulée verte de Camzon se situe entre deux espaces urbanisés. L'un correspondant à un quartier résidentiel détaché du centre de Locmaria-Grand-Champ par la D767, et l'autre correspondant à la frange arrière des quartiers résidentiels de l'hypercentre de Locqueltas.

Le Camzon est relié à l'étang du pont au bois par un sentier de randonnée. L'étang est un espace de pêche et de loisir très fréquenté. Équipé de barbecues, de nombreuses familles se retrouvent le week-end, le manque de places est même un soucis pour certains.

Nous retrouvons donc les deux notions de la définition de coulée verte citée précédemment.





# Règlementations

- Na Espace naturel
- Ue Equipement collectif
- Nzh Zone humide naturelle
- Azh Zone humide agricole



## Monuments historique à proximité :

- Puits du presbytère arrêté du 20 mars 1934 portant inscription au titre des monuments historiques
- Le calvaire (cad. B 178) : inscription par arrêté du 6 mai 1927



- **Projet en corrélation avec les réglementations urbaines**
- **Prise en compte du ratio d'imperméabilisation autorisé (10% en Na et 25% en UE)**

## Réglementation environnementale :

Suivant les aménagements réalisés, ce projet peut être concerné par les rubriques suivantes de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement :

Rubriques		Procédure réglementaire	Procédure applicable
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau : 1 – sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m 2 - sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m	Autorisation Déclaration	Déclaration
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur et majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1 - Destruction de plus de 200 m <sup>2</sup> de frayères 2 - Dans les autres cas	Autorisation Déclaration	Déclaration

### Remarque :

Le projet pourrait aussi être concerné par la rubrique 3.3.1.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Rubrique		Procédure réglementaire	Procédure envisagée
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1 - supérieure ou égale à 1 ha 2 - supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha	Autorisation Déclaration	? Déclaration



## Morphologie du site

### Un rapport au ruisseau en pointillé

Le cheminement piéton (représenté en rouge sur le plan) ne suit pas le ruisseau. Celui-ci, serpente en fond de vallée et est bordé de végétation plus ou moins dense. On oscille ainsi entre des espaces où l'on aperçoit ou devine de loin le ruisseau et des espaces où il est possible de le contempler voire de le traverser .

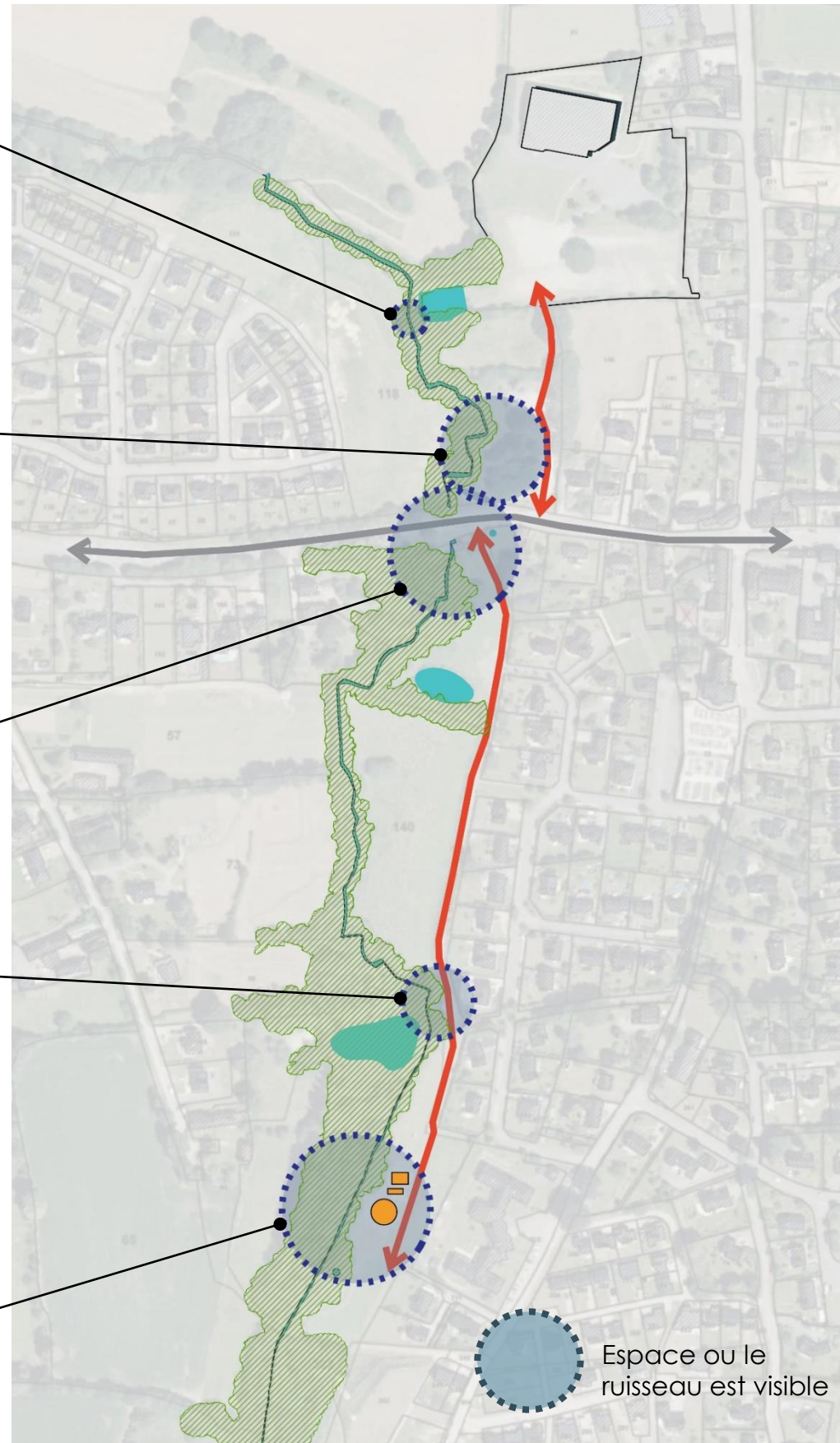
C'est à proximité du lavoir et en contre bas du terrain de boule qu'il est le plus visible. De part et d'autre de la départementale. (photo 2 et 3)

Il devient plus intimiste à proximité du bassin de l'ancienne station d'épuration (photo 1) et au virage avant l'aire de jeux (photo 4) . Où l'on peut si l'on dévoie du chemin tracé, contempler de haut un de ses méandres et la zone humide qui l'accompagne.

Le long de l'aire de jeux, deux lignes d'arbres bordent le ruisseau marquant sa position. Les hautes herbes et le taillis le rende peu abordable. (photo 5)

Les endroits donc où l'on peut réellement être en contact direct avec le Camzon sont l'aire de pique nique et la passerelle près du lavoir. Canalisé pour passer sous la route, il pourrait être intéressant de marquer symboliquement cette traversée qui marque de plus la limite de la commune.

- **Des points de vue intimistes**
- **Scindé par la départementale**
- **Des bassins et fontaines comme éléments de rappel**





# Morphologie du site

Un rapport au ruisseau en pointillé – des points de rappel tout au long du parcours



1 - Le bassin de l'ancienne station d'épuration

2 - La fontaine du bourg du XIXème

3 - Passerelle bois entre les deux communes

4- Bassin d'orage du lotissement

5- Fontaine de Goah Glas du XVIII -ème dédiée à Saint-Gildas fut aussi un lieu de pardon



## Morphologie du site

### Espaces ouverts et cheminement resserrés

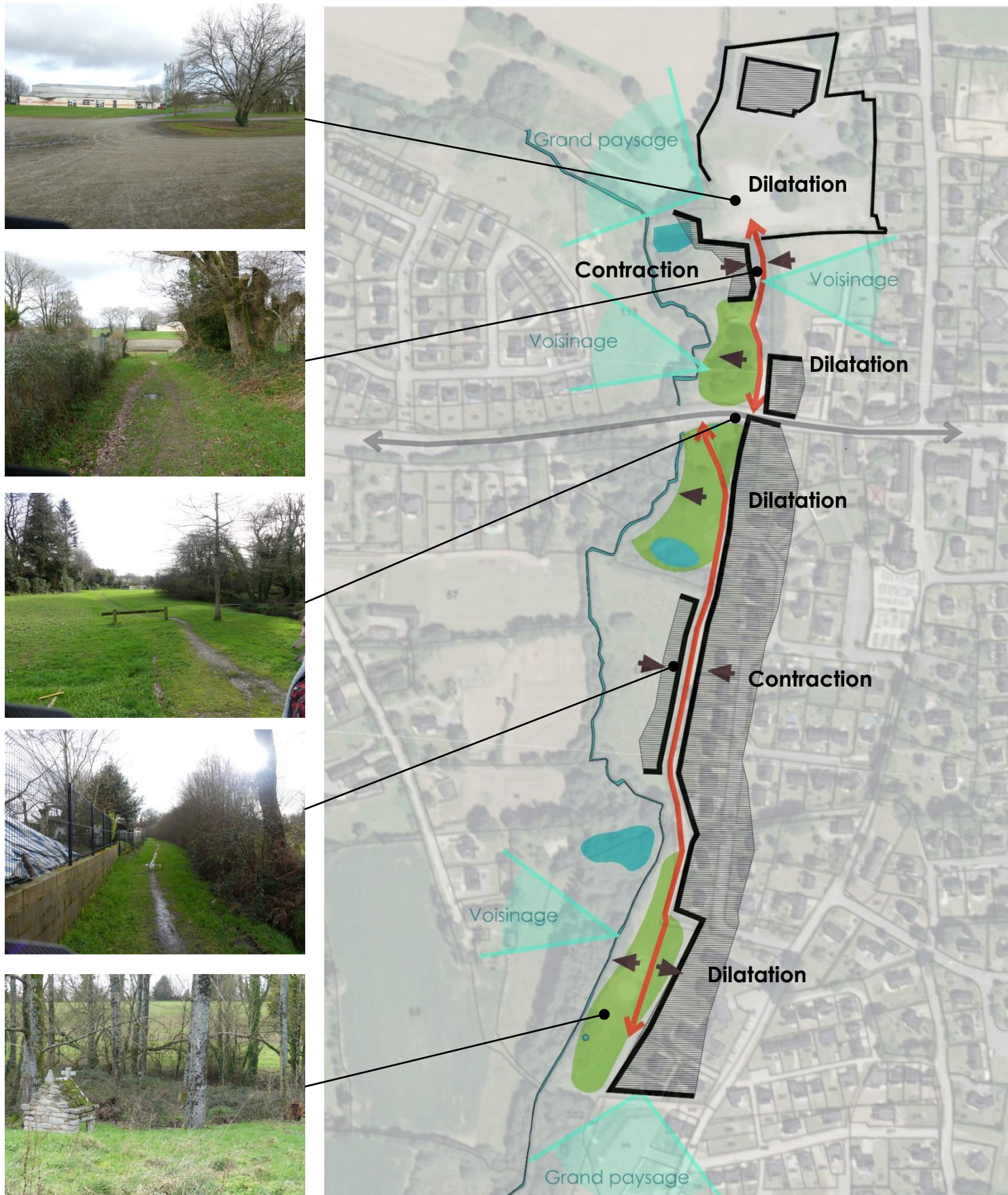
Comme nous l'avons vu précédemment, le cheminement piéton est séparé en deux séquences par la départementale.

Au nord, le parking de camping car et l'aire de pique-nique offrent une vaste plaine (espace dilaté) qui descend en pente relativement douce jusqu'au ruisseau. A l'angle du parking se distingue un chemin « creux » (espace contracté) qui longe l'ancienne parcelle en friche de la station. Cette parcelle avec ses lauriers palme et ses ronces procure un effet de masse qui clos le parking. On débouche ensuite dans l'« arène » de la salle polyvalente (espace dilaté). La balade semble alors terminée, mais derrière deux énormes lauriers palmes se trouve un petit bassin qui donne sur le ruisseau.

De l'autre côté de la D767, une grande plaine ouverte (espace dilaté) vers l'Ouest. A l'Est le regard est arrêté par l'arrière des lots. Ces arrières de lots accompagneront le marcheur jusqu'à la plaine de jeux. Traités souvent par des clôtures hautes elles créent, lorsque le chemin longe une parcelle de champs bordée d'une haie, un couloir étroit (espace contracté). Celui-ci débouche sur la plaine de jeux (espace dilaté) qui s'étale de part et d'autre du chemin qui jusque là était contraint à l'est.

A l'extrême nord et sud du site là où les chemins s'arrêtent, des panoramas intéressants sur le grand paysage s'offrent au marcheur. Tandis que durant le cheminement contraint entre les arrières de lots et la trame boisée, le marcheur aperçoit de temps en temps des percées visuelles vers l'autre côté de la vallée, sur les champs et fermes voisines. Ces vues sont qualitatives et confèrent à la promenade un caractère rural très intéressant.

- Une alternance entre dilatation et contraction
- Un front de clôture à l'Est
- Des ouvertures sur le grand paysage là où le site s'arrête
- Des espaces dilatés vides (pelouse ou parking)





## Espaces dilatés



## Morphologie du site

### Espaces ouverts et cheminement resserrés

## Espaces contractés



- 1 – Salle polyvalente
- 2 – Parking camping car
- 3 – Plaine du lavoir
- 4- Plaine de jeux
- 5- chemin creux entre le parking camping car et la salle polyvalente
- 6-chemin entre la plaine de jeux et celle du lavoir.



# Morphologie du site

## Un site bien desservi

Environs tous les 150mètre on trouve le long du cheminement des échappées permettant de rejoindre le centre bourg.

Seule la passerelle et la D767 permettent la traversée du Camzon vers la commune voisine.

Au niveau de l'esplanade de la salle des fêtes, la commune est prioritaire pour le rachat d'une bande de 3m afin de mettre en place un accès de secours en cas de forte influence.

La quasi-totalité des connections sont enherbées ce qui favorise la transition entre espace urbanisé et la coulée verte. Seule un placette de retournement vient déroger à la règle. Cette placette de retournement vient créer une hésitation dans le parcours car le cheminement n'est pas clairement marqué ni avant ni après.

- Une coulée verte bien desservie
- Uniquement coté Locquetas
- Des jonctions presque toutes végétalisées



Aménagement de la coulée verte de Camzon

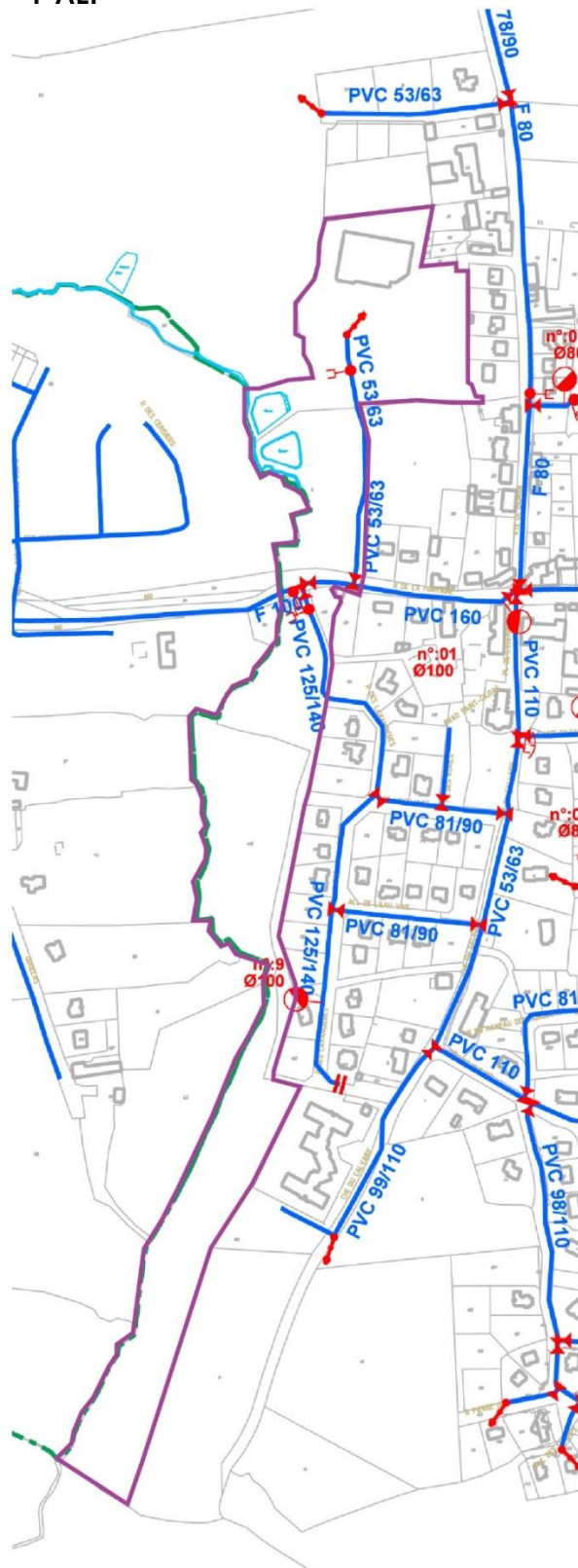
**Maitrise d'œuvre :** Commune de Locquetas /// **Maitrise d'ouvrage :** Les ateliers ArTOPIA / paysage et urbanisme – Eau et débit / Bureau d'étude environnement



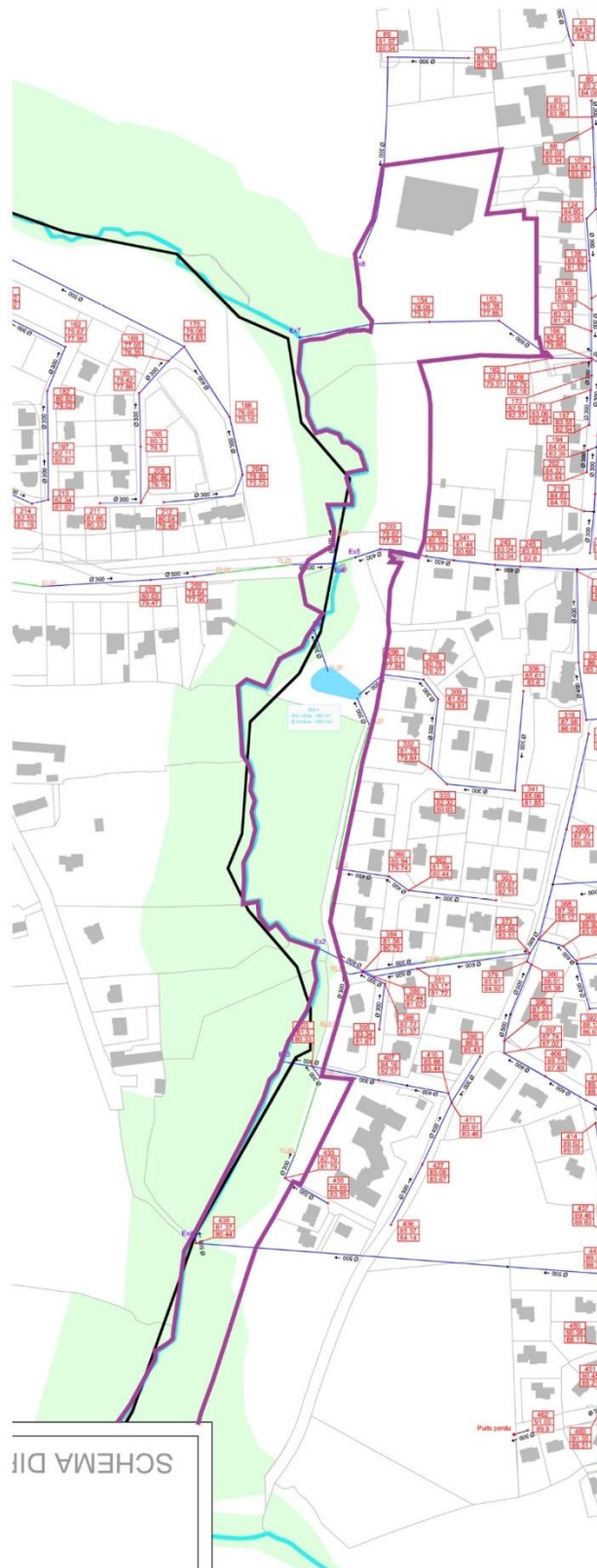
# Réseaux

## Eaux pluviales, usées et eau potable

### 1-AEP



### 2- Eaux Pluviales



### 3- Eaux Usées



#### AEP :

Peu de canalisations d'eau potable traversent le site. Hormis sous la D768, sous le parking de la salle polyvalente et entre la rue des lavandières et le lavoir. Un poteau incendie se trouve entre l'allée de l'eau vive et le centre médico spécialisé à proximité du site.

#### EP:

Le réseau d'eaux pluviales est lui plus conséquent, le site est en tout traversé par 6 exutoires qui se déversent dans le Camzon. Une partie du réseau présent sur le site est composé de fossés ouverts qui contribuent à diminuer la largeur du cheminement mais qui sont préconisés dans le SDAPI

#### EU :

L'intégralité du cheminement au sud de la D767 surplombe une canalisation d'eaux usées qui envoie l'intégralité des EU du Sud de la commune vers la station d'épuration située à la sortie de la D767.

- **Un croisement de réseaux sous le parking de la salle polyvalente**
- **6 exutoires EP**
- **Un réseau EU important sous le cheminement au sud**



## REMARQUE SUR LE SECTEUR 1

Au niveau de ce secteur, le fond du ruisseau et ses berges (suivant les secteurs) sont parcouru par une canalisation en PVC gris de diamètre 200 mm.

Une question se pose sur son utilité ?

En effet, à un endroit, celle-ci a été ouverte (ouverture rectangulaire obtenue par plusieurs forages rapprochés). Sans doute pour connaître sa fonction ?

Cette ouverture n'étant pas colmatée, désormais les eaux du ruisseau peuvent pénétrer dans cette canalisation et inversement, les eaux de cette canalisation peuvent se déverser dans le ruisseau.

Autrement dit, il est grandement souhaitable que cette canalisation en PVC laissée en place ne serve plus.

Dans le cas où des données et information confirme que cette canalisation n'a plus d'utilité alors il serait très intéressant de supprimer, à minima le tronçon visible dans le ruisseau et sur les berges.



**Canalisation en PVC dans le ruisseau avec l'ouverture pratiquée dedans.**



# Réseaux

## Électricité, Éclairage et Télécommunication

### 1-Télécommunication



### 2-Electricité

Non reçue à ce jour

### 3-Eclairage

Non reçue à ce jour

#### TELECOM :

Peu de réseaux traversent le site.  
Hormis sous la D768, sous le parking de la salle polyvalente, et pour raccorder les toilettes de l'aire d'accueil. (?)

#### ECLAIRAGE:

Pas encore reçu de DT

#### ELEC :

Pas encore reçu de DT

- **Un croisement de réseaux sous le parking de la salle polyvalente**

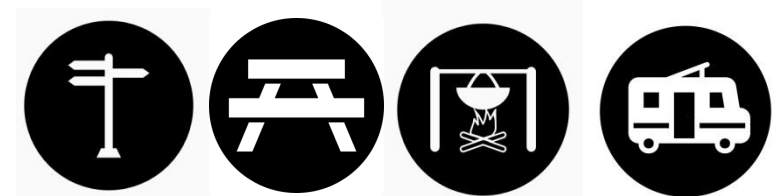
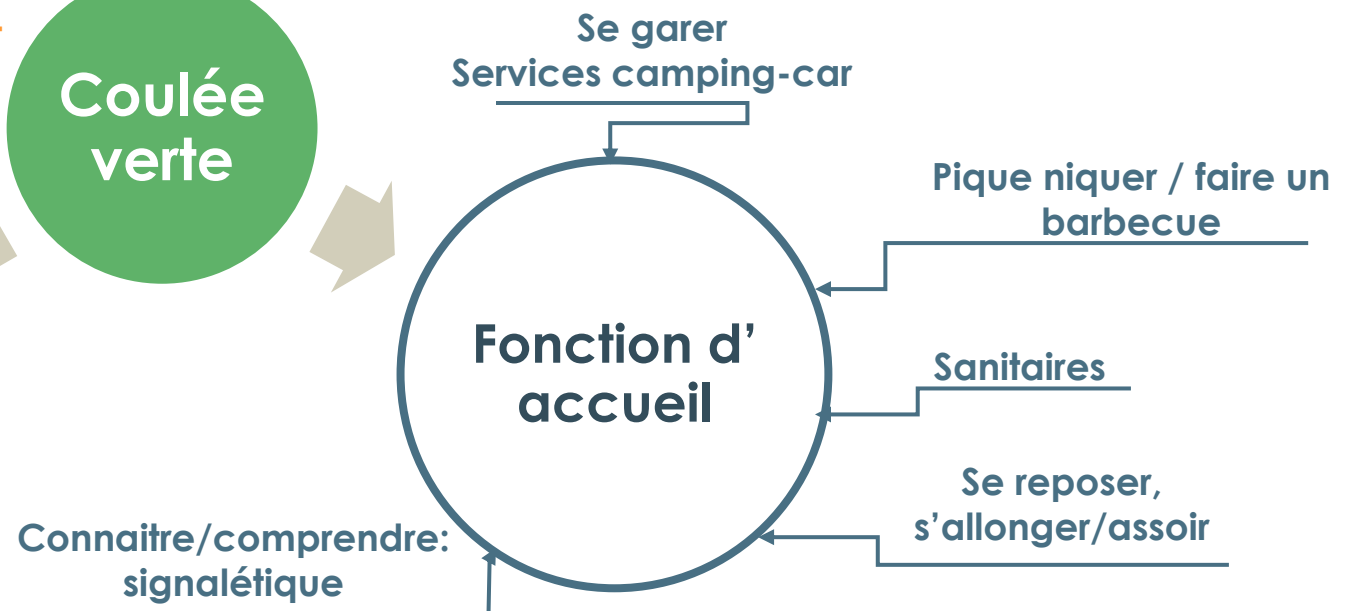
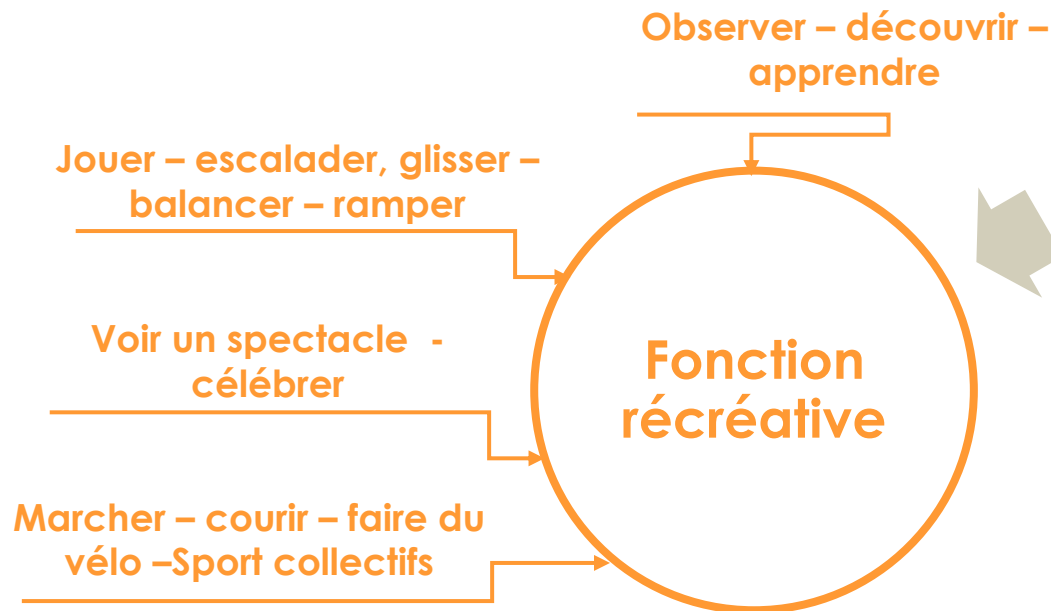
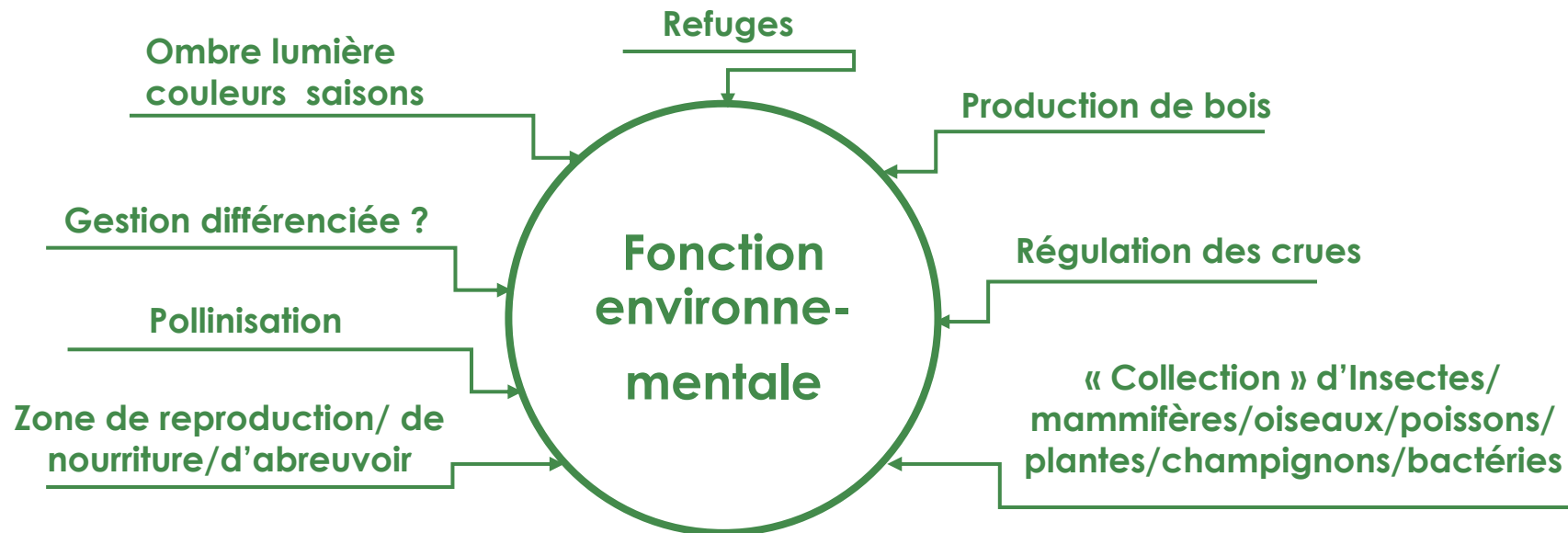
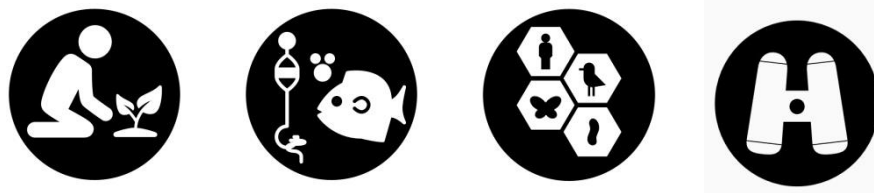




## II. **P**remières pistes de réflexion

---







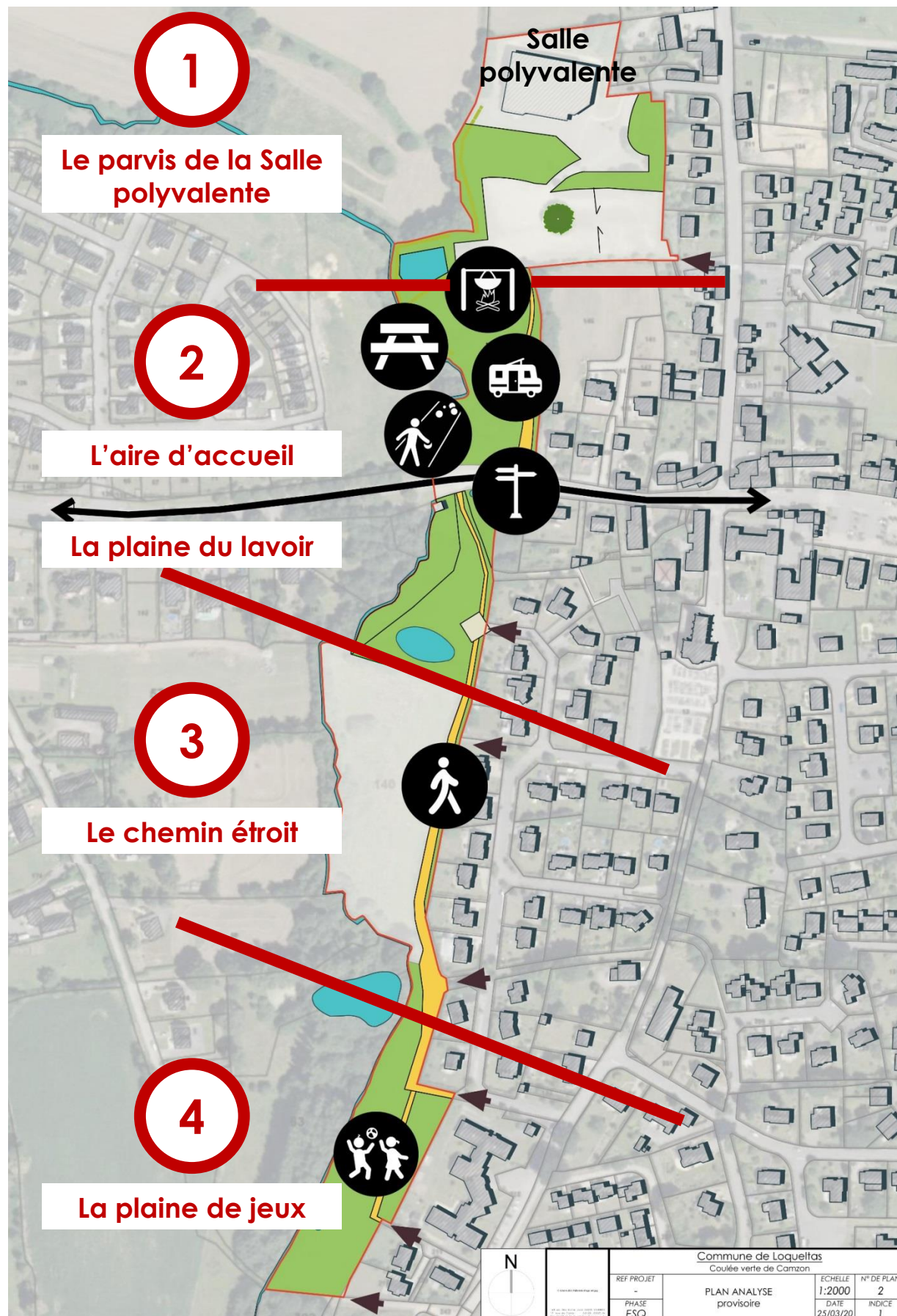
## 4 Séquences Équipements présents sur le site





## 4 Séquences

### Des usages séquencés à conforter



A partir de l'étude des contractions et dilatations, on peut diviser le site en 4 grandes séquences. Elles permettent de réfléchir en terme de répartition des usages et d'ambiances.

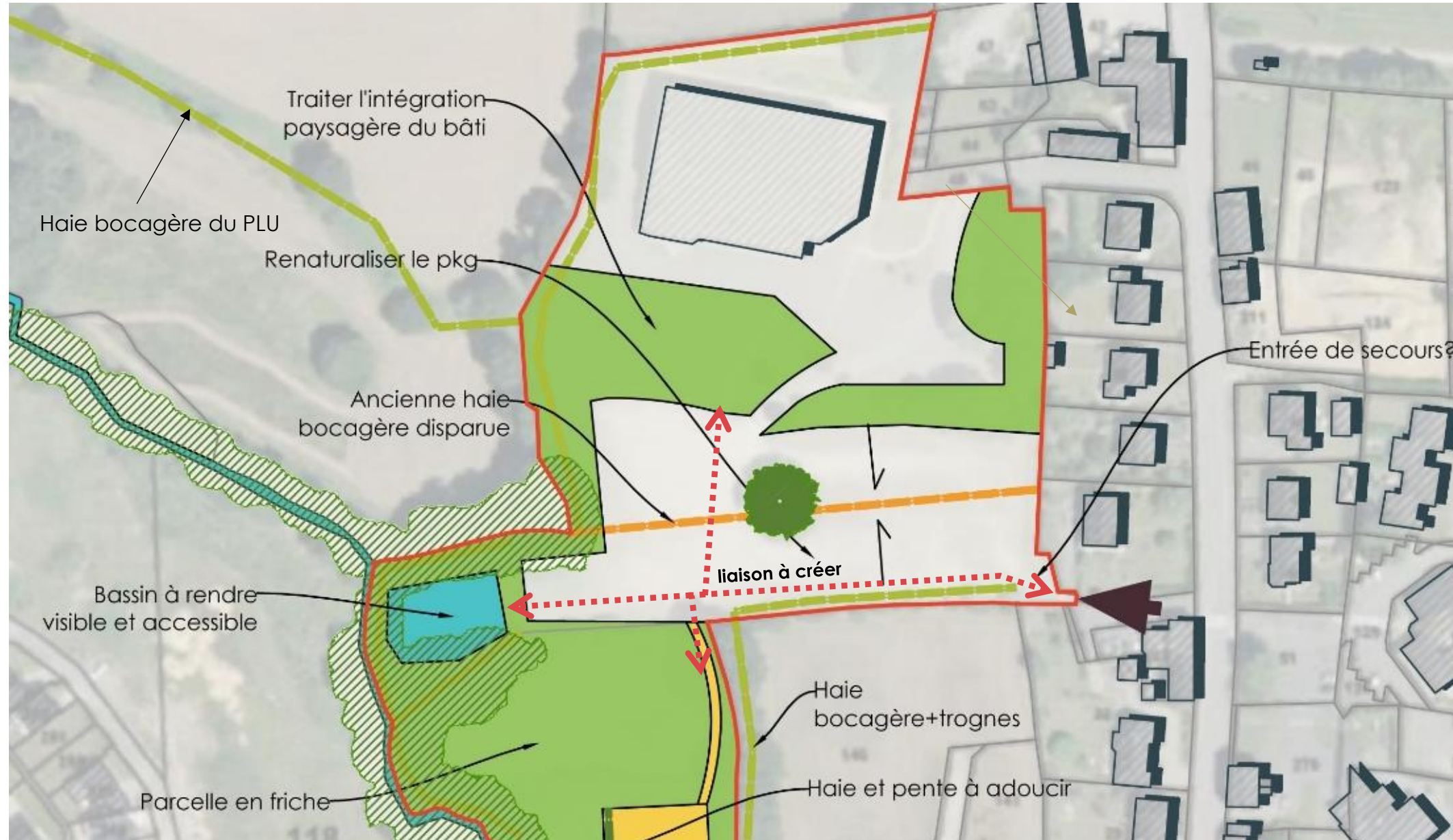
La fonction d'accueil sur le site est concentrée au bord de la départementale. Cet espace constitue le lieu d'entrée principale sur le site. Cette position engage le visiteur à se diriger vers le sud. Le reste du site se dédie entièrement à un usage de promenade qui débouche sur la plaine de jeux où 3 équipements sont installés.

L'ensemble 2 à 4 fonctionne relativement bien, mais il apparaît clairement que le parvis de la salle polyvalente gagnerait à être mieux intégré au site. Cette intégration demandera non seulement une révision de l'usage parking voire un rééquilibrage des usages. Dans cet optique le défrichage de la parcelle entre l'aire d'accueil et le parvis aura des incidences non négligeables sur cette intégration. Il paraîtrait aussi intéressant de réfléchir à positionner le parking camping-car voire même l'accueil à cet endroit.

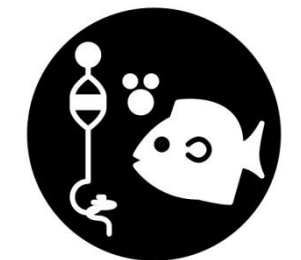
- Une accumulation d'usages au même endroit
- Salle polyvalente déconnectée et effet cul de sac
- Un séquençage pour amorcer le projet



FONCTION ENVIRONNEMENTAL ET FONCTION RÉCRÉATIVE ?



Diriger



Écosystème aquatique



Évènementiel



Flore remarquable

- Rendre visible le bassin
- Retravailler le parking : marquer la liaison piétonne entre l'accès Est et le chemin creux
- Traitement des EP
- Mettre en place une signalétique
- Ouvrir la parcelle en friche vers le parking – usage horticole ? (Les plantes de l'association d'art floral)

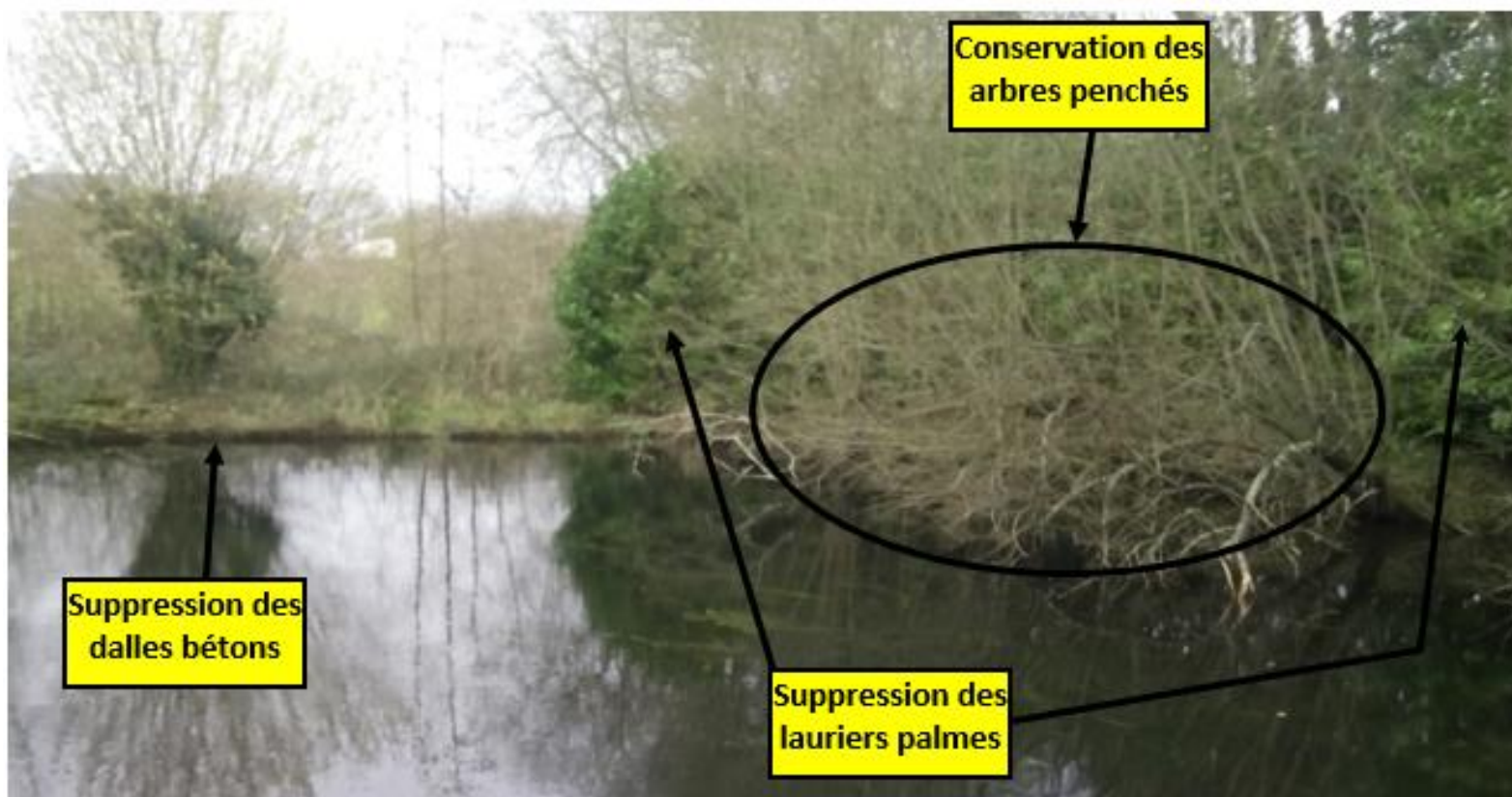




Dans ce secteur l'aménagement principal ayant un impact sur l'environnement est le réaménagement de la mare.

Cette mare ne semble pas naturelle ou bien a été fortement réaménagée. Aussi, afin de le rendre plus naturelle et de retrouver ces fonctionnalités (diversité biologique), il pourra être réalisé :

- Suppression des dalles bétons sur les berges,
- Adoucissement de la berge Est,
- Elagage de certains arbres en berge Sud.
- Suppression de tous les « Lauriers palmes » : plante invasive
- Suppression du grillage autour de la mare
- Conservation des arbres penchés sur la berge Nord, y compris conservation des branches qui tombent dans l'eau



Note : Le laurier palme (*Prunus laurocerasus*) est un arbuste de la famille des rosacées (famille des aubépines, de la rose, du cerisier).

Plante ornementale devenue invasive, elle affectionne les milieux boisés où elle se développe par semis. Elle crée un sous-bois dense et sans lumière : aucune autre espèce forestière ne peut se développer sous son ombre. Cet arbuste est facile à détruire par dessouchage.



# Premières pistes de réflexion

## Secteur 1- Le parvis de la salle polyvalente



- 1 - Le bassin comme lieu de découverte
- 2 - Un parking carrossable mais végétalisé
- 3 - Travailler la pente en douceur





# Premières pistes de réflexion

## Secteur 2 – L'aire d'accueil et la plaine du lavoir

### FONCTION D'ACCUEIL et ENVIRONNEMENTALE

FONCTION D'ACCUEIL

FONCTION ENVIRONNEMENTALE ?



Flore remarquable



Informer



Barbecue



Camping-caristes



Pique niquer



Pétanque

- Travailler la liaison avec le secteur 1
- Ancienne parcelle en friche quel usage?
- Homogénéiser l'aspect des différents services
- Mettre en place une signalétique





Possibilité de déplacer le chemin piéton vers l'Ouest (vers le ruisseau) pour le décaler de l'accès camping-car, tout en évitant au maximum l'impact sur la zone humide : voir la localisation de la zone humide sur l'extrait ci-dessous.

Cependant, si pour des raisons de contraintes techniques de connexion sur la RD 133 = rue de la Fontaine (traversée en fonction des contraintes : passages piétons, dénivelés...) la zone humide devait être impactée alors prévoir un platelage bois dans la partie en zone humide pour en réduire son impact : garder à l'esprit la doctrine des services de l'état : **EVITER – REDUIRE – COMPENSER (ERC)**.



**Zone humide en aval de la rue de la Fontaine**





Possibilité de déplacer le chemin piéton vers l'Ouest (vers le ruisseau) pour faire découvrir la zone humide et le ruisseau, tout en évitant au maximum l'impact sur la zone humide : voir la localisation de la zone humide sur l'extrait ci-dessous.

Garder à l'esprit la doctrine des services de l'état : EVITER – REDUIRE – COMPENSER (ERC).

Possibilité d'informer le public sur les différents milieux humides : ruisseau, prairie humide, cariçaie...



La cariçaie à proximité du lavoir.



Possibilité de remettre à ciel ouvert le ruisseau busé en amont de la rue de la Fontaine, à proximité du lavoir : travaux de réaménagement de ruisseau allant dans le sens de ce que cherche la « Police de l'eau » !!



Tronçon de ruisseau qu'il serait intéressant de remettre à ciel ouvert : longueur exacte à déterminer suivant les contraintes : passage de réseaux en bordure de voirie...



Possibilité de remettre au naturel le petit ruisseau canalisé entre la fontaine et le lavoir : suppression des berges maçonnées remplacée par des berges enherbées : travaux de réaménagement de ruisseau allant dans le sens de ce que cherche la « Police de l'eau » !!



Ruisseau aux berges maçonnées à remplacer par des berges plus naturelles enherbées.



Tronçon de ruisseau qu'il serait intéressant de remettre à ciel ouvert : longueur exacte à déterminer.

Possibilité d'agrandir le bassin tampon et d'adoucir ses berges. Suppression du grillage.



Zone d'extension possible du bassin tampon.

#### A titre d'information :

L'ouvrage de sortie du bassin tampon :

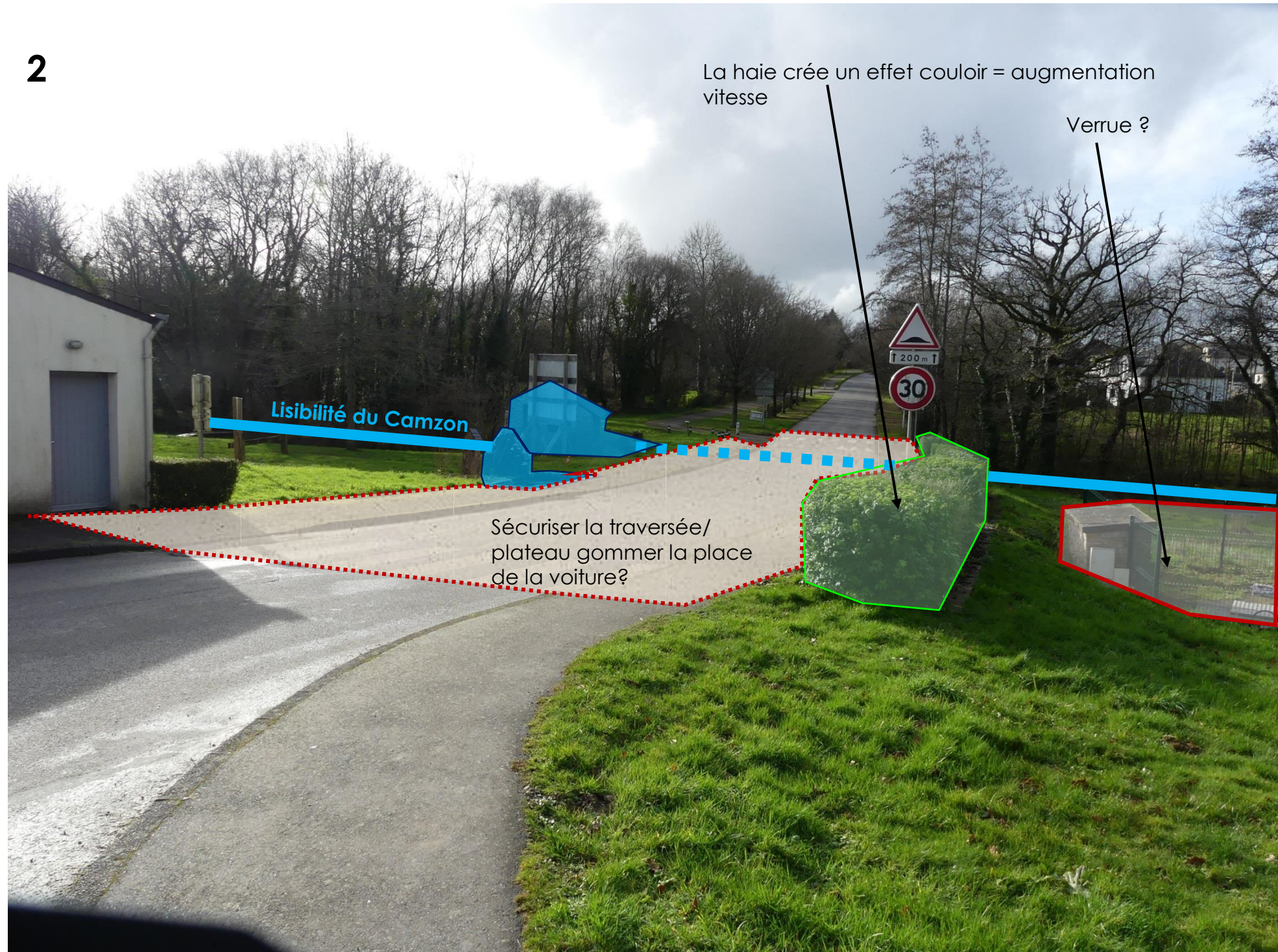
- ne possède pas d'orifice de régulation de débit,
- ne possède pas de vanne d'obturation pour contenir une pollution accidentelle,
- ne possède pas de grille pour retenir les flottants : Lors de la visite un morceau de polystyrène est passé du bassin tampon vers le ruisseau.



# Premières pistes de réflexion

## Secteur 2 – L'aire d'accueil et de pique nique

2



La haie crée un effet couloir = augmentation vitesse

Verrue ?

Lisibilité du Camzon

Sécuriser la traversée/  
plateau gommer la place  
de la voiture?



1

1 – Retravailler la traversée piétonne pour le rendre visuellement prioritaire

2 – Les éléments du paysage comme frein ou levier pour créer cette liaison



1



## Premières pistes de réflexion

### Secteur 2 – La plaine du lavoir

- 1 – Renaturaliser le bassin du lotissement
- 2 – Travailler une signalétique identitaire
- 3- Traiter la frange avec les lots
- 4- Observer la biodiversité -> changer de point de vue

2



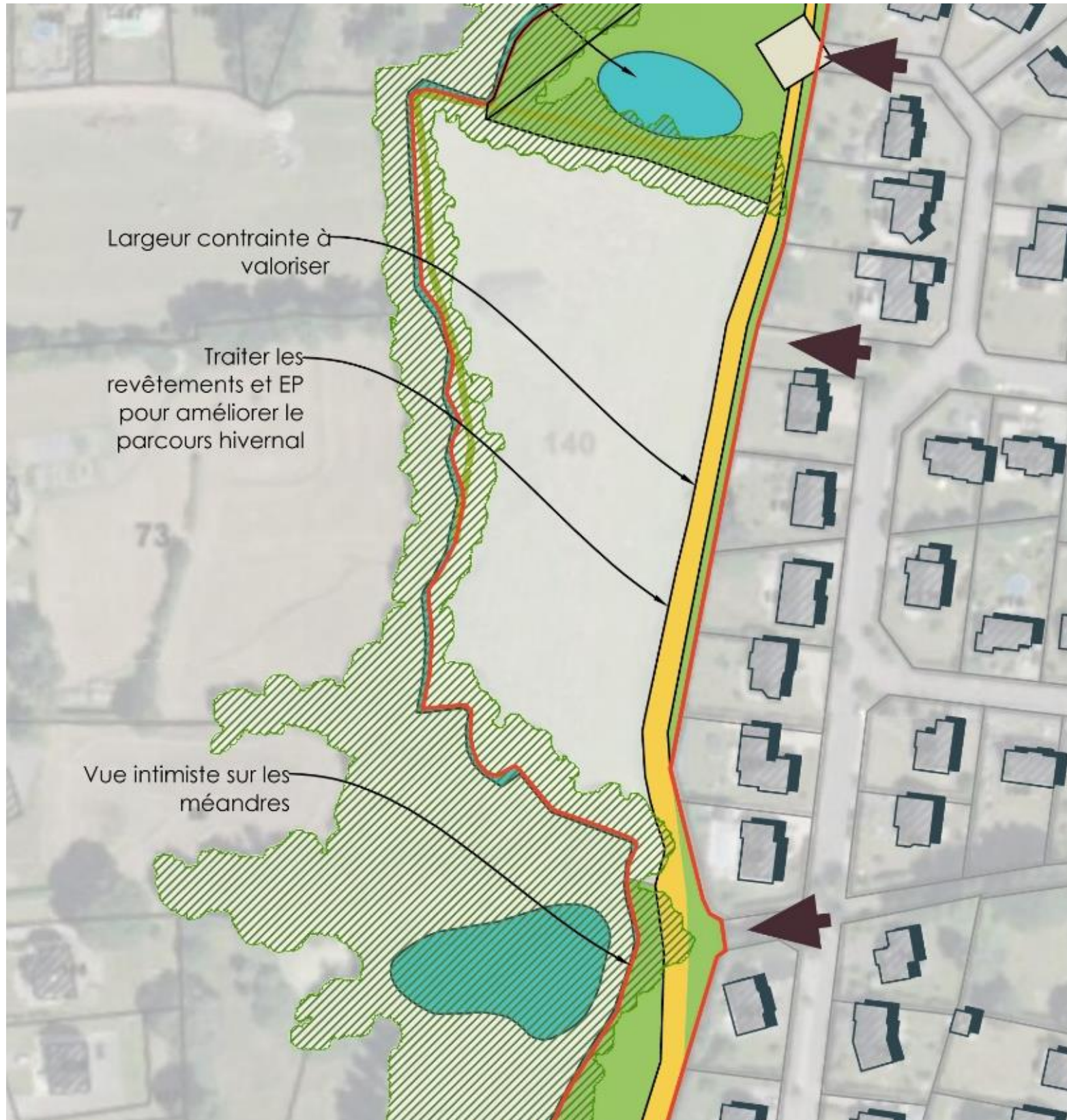
3



4







## Premières pistes de réflexion

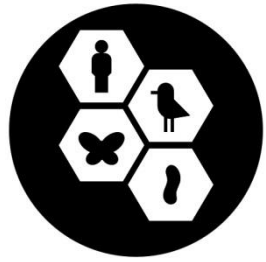
Secteur 3-Le chemin étroit



Contempler



Cheminer



Préserver

- **Travailler les arrières de arrières de lots**
- **Acquérir la parcelle agricole ?**
- **Zone de quiétude pour la faune**





Ce secteur est constitué d'une parcelle agricole. Il s'agit d'une prairie humide.

Possibilité de réaliser une petite avancée sur ponton vers la prairie humide pour la faire découvrir aux promeneurs, tout en évitant au maximum l'impact sur la zone humide : voir la localisation de la zone humide sur l'extrait ci-dessous.

Garder à l'esprit la doctrine des services de l'état : EVITER – REDUIRE – COMPENSER (ERC).

Possibilité d'y faire de l'éco pâturage avec moutons (nombre de moutons adapté à la surface).

Conserver le roncier au sein de cette parcelle, qui crée un milieu naturel différent de la prairie humide et du boisement limitrophe.

Possibilité d'informer les promeneurs sur le rôle d'une prairie humide et son entretien par éco pâturage.

Possibilité de dériver le fossé longeant le chemin piéton pour envoyer les eaux pluviales de ruissellement vers la prairie humide et ainsi l'alimenter en eau. A vérifier si possible suivant la topographie.

Ceci éviterait aussi de renvoyer les eaux de ruissellement de ce fossé vers le bassin tampon situé au Nord, dans le secteur n°3.

En effet, actuellement les eaux de ruissellement de ce fossé (qui borde le chemin piéton) sont renvoyées vers le bassin tampon. Ce qui signifie que ces eaux de ruissellement peu chargées en pollution (car draine le chemin et non des voiries et parkings) sont mélangées avec des eaux plus polluées en hydrocarbures et métaux lourds car proviennent d'une zone urbanisée : lotissement avec voirie et parkings.

Ainsi, on alimenterait en eau la zone humide, tout en évitant le mélange des eaux « propres » avec des eaux « polluées ».

Notons la présence de résineux en bordure du ruisseau, en limite Sud – Ouest de la parcelle.

Normalement, ces résineux n'ont pas leur place dans ce type de milieu naturel.

Leur alignement laisse penser qu'ils auraient été plantés.

De plus, ils semblent être sur la berge gauche du ruisseau, sur une propriété privée de la commune de « Locmaria - grand - Champ » : Informations à vérifier.



La prairie humide avec touffes de joncs (secteur Nord – Ouest de la parcelle).



# Premières pistes de réflexion

## Secteur 3- Le chemin étroit



1 – Un revêtement de sol issus des tailles de la commune

2 – Mettre en valeur l'étroitesse

3- Cheminer mais aussi contempler



## FONCTION RÉCRÉATIVE

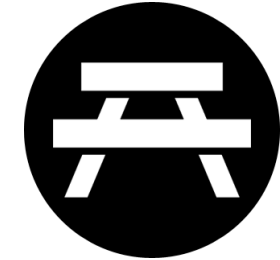


## Premières pistes de réflexion

### Secteur 4 – La plaine de jeux



Flore remarquable



Être ensemble



Jouer



Contempler

- Une aire de jeux intergénérationnelle ?
- Plus d'espaces de convivialité, de repos
- Jeux aux normes





Ce secteur est occupé par une grande plaine où des jeux pour enfants y ont été implantés.

Ce secteur est en grande partie classé en zone humide : le secteur Ouest, le plus bas et le plus proche du ruisseau.

Dans le pointe Nord de ce secteur, un réseau busé d'assez gros diamètre arrive dans le ruisseau.

Il se peut que lors de sa réalisation, ce busage arrivait au niveau de la berge.

Cependant, il semblerait que, suite à l'érosion, la berge du ruisseau se soit déplacée. Maintenant, ce busage arrive dans le lit du ruisseau et fait obstacle à l'écoulement des eaux et peut créer des embâcles.

Cette arrivée de la buse dans le ruisseau n'est pas acceptable. Ce busage devra être raccourci pour arriver au niveau de la berge.

Pour éviter d'avoir ce même problème dans le futur, la berge du ruisseau pourra être consolidée par un système de fascine.

Sous doute, suite à la tempête, des coupes d'arbres ont eu lieu le long du ruisseau dans ce secteur.

Cela permet d'avoir par endroit, une vue sur ce ruisseau, qui auparavant était totalement caché.

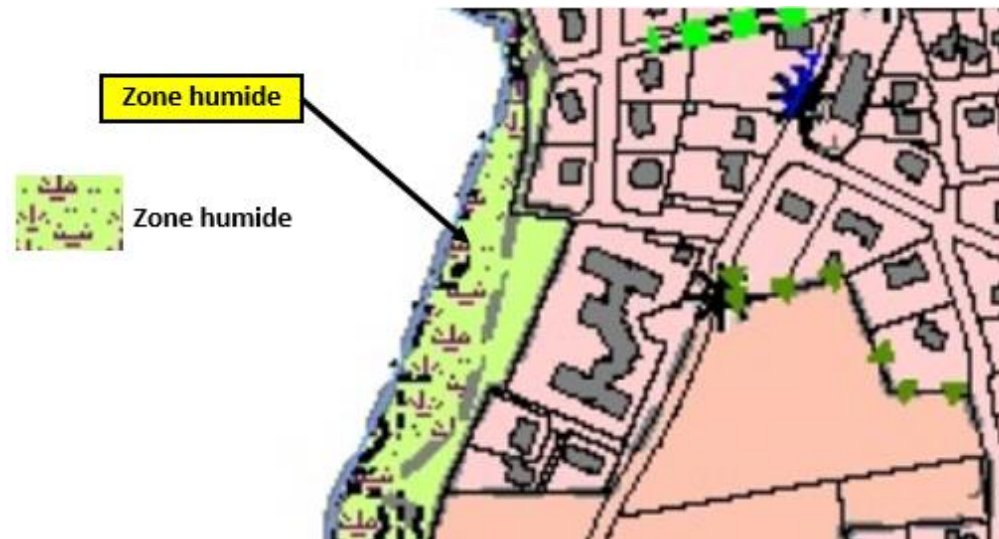
Continuer dans le temps à entretenir ces vues sur le ruisseau.

Enlever les rondins de bois tombés dans le ruisseau pour éviter les embâcles.

Possibilité de faire quelques aménagements au niveau de l'aire de jeux à partir du moment où les impacts sur la zone humide sont superficiels. C'est-à-dire que, si un jour, l'aire de jeux devait être supprimée alors la zone humide serait en mesure de se reformer (= destruction partielle réversible)

Malgré, la présence de tables de pique-nique et d'une seule poubelle en plastique, le secteur est propre.

Possibilité de remplacer cette poubelle par plusieurs poubelles à tri sélectif mieux intégrées à l'environnement naturel.





# Premières pistes de réflexion

## Secteur 4 – La plaine de jeux

- 1 – Une prairie fleurie pour les pollinisateurs
- 2 – Des grandes tablées
- 3- Une aire sécurisée de liberté







# III. Les principes généraux

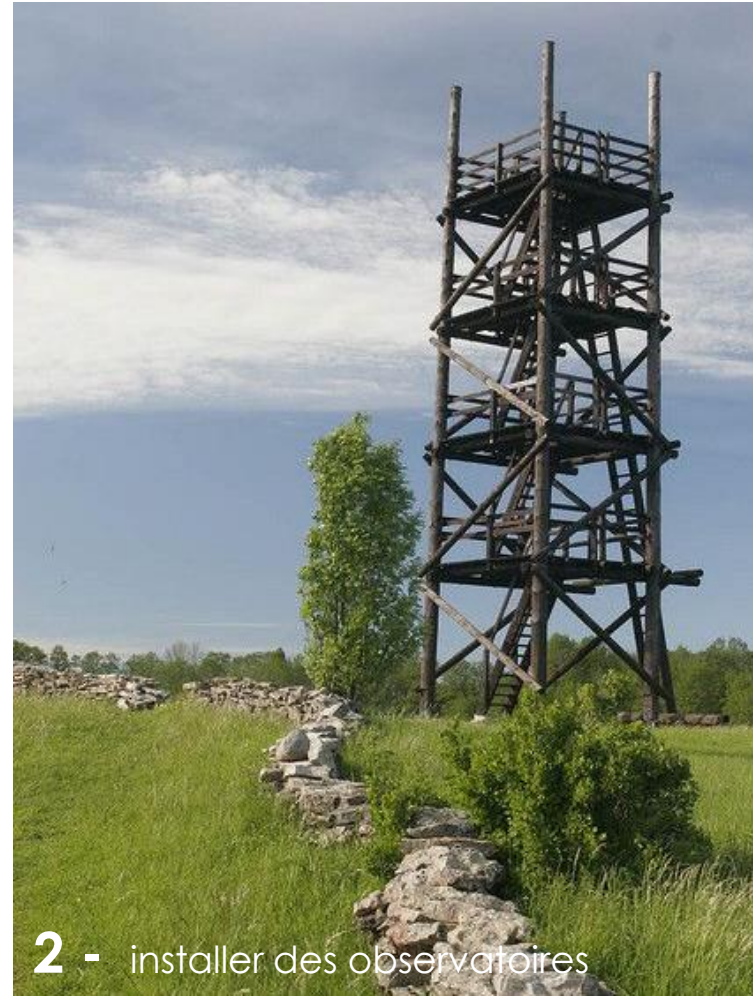
---



# Développer la fonction environnementale



1 - Planter des fruitiers



2 - installer des observatoires



3 - installer des refuges



4 - Favoriser la pollinisation



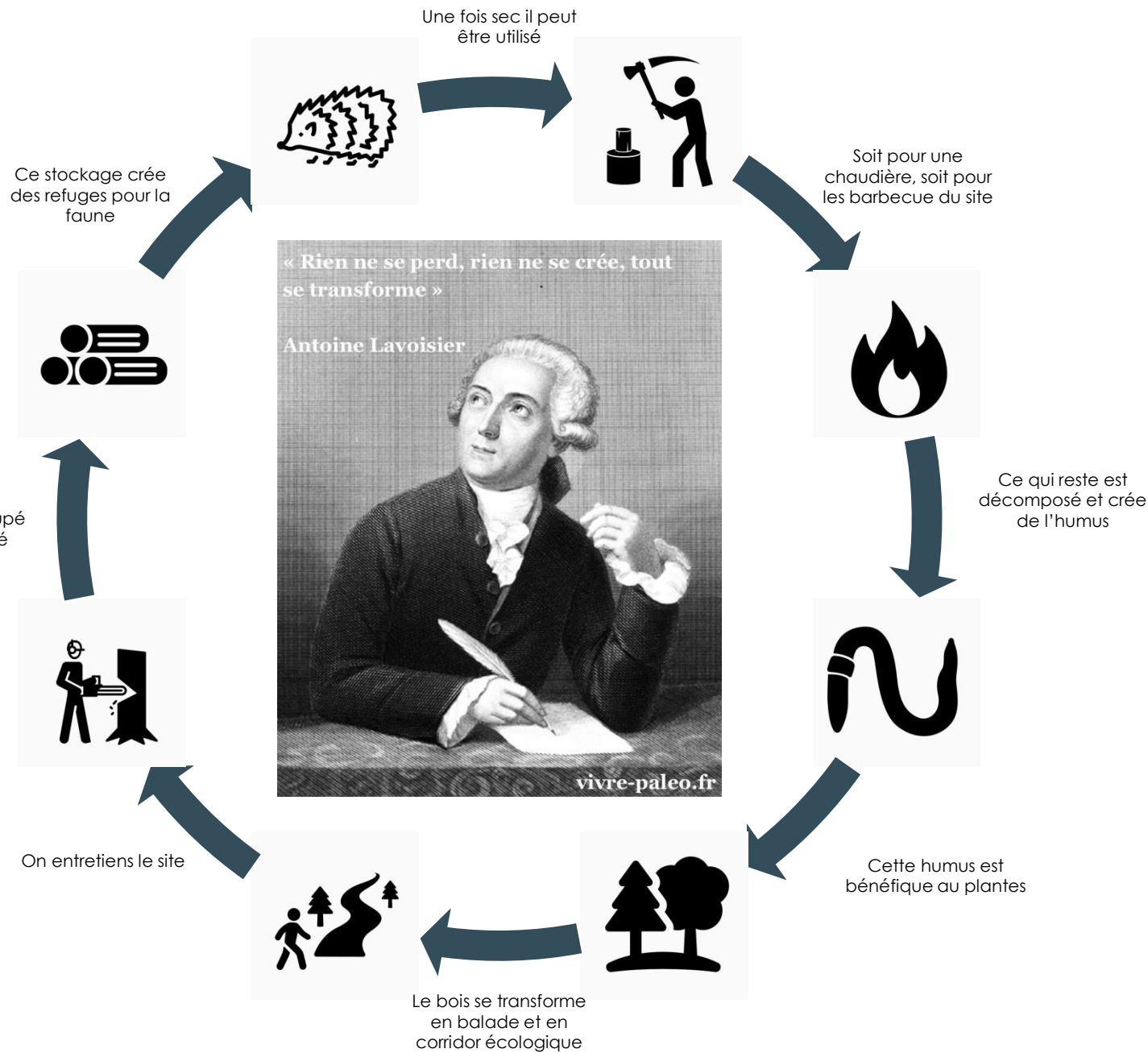
5 - Faire de l'éco pâturage



6 - Favoriser l'éducation



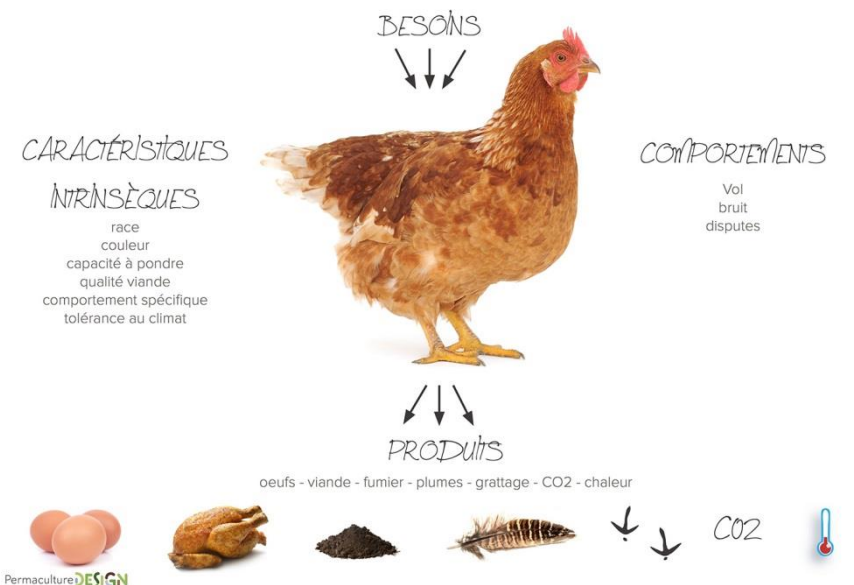
# Utiliser et valoriser les ressources et les services renouvelables



Dans tous les aspects de la nature, depuis les mécanismes internes des organismes jusqu'aux écosystèmes complets, nous constatons que les connections entre les éléments sont aussi importantes que les éléments eux-mêmes. Ainsi, « **le but d'un système fonctionnel et autorégulé est d'agencer les éléments de façon à ce que chacun d'entre eux réponde aux besoins et utilise les produits des autres éléments** ».

La capacité à créer des systèmes étroitement intégrés dépend d'une vision d'ensemble des ressources et besoins. En plus de cette conception intentionnelle, nous pouvons nous attendre à ce que de nouvelles relations écologiques et sociales se développent.

Ainsi il s'agit de réfléchir le projet non seulement en terme d'usage mais aussi en terme de gestion.







# Mettre en place une gestion différenciée du site

## Mener une gestion durable et différenciée

Au delà de l'aménagement de la coulée verte, une réflexion en amont sur la gestion du site est indispensable car son aménagement et son entretien nécessitent une anticipation des dépenses pour la commune (évaluation des coûts de fonctionnement : modes d'entretien, matériel, animation...). Lors de la phase d'étude le service « espaces verts » doit donc être associé à la réflexion.

Les éléments d'aménagement retenus doivent être en cohérence avec les pratiques «zéro phyto» et la capacité d'entretien de cet espace par les agents communaux. La réflexion portera également sur les modes d'entretien en favorisant l'export des produits de coupe pour les espaces en herbe, éventuellement le mulching pour certaines espaces enherbés, le paillis (broyage des déchets de ligneux) ou l'utilisation de plantes couvre-sol pour limiter le développement des adventices...

Codes ou types d'espaces	Définitions	Prescriptions d'entretien	Coût	Biodiversité	Exemples	Illustrations communales
1 Espaces horticoles	Espaces « de prestige » et jardins structurés dont la palette végétale et le caractère soigné nécessitent un accompagnement horticole permanent de la part des gestionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Palette végétale : typiquement horticole, les plantes se développant spontanément ne sont pas autorisées.</li> <li>• Produits phytosanitaires : usage possible mais de manière ciblée et contrôlée, et en privilégiant les produits naturels.</li> <li>• Fertilisation : autant que nécessaire, mais adaptée en fonction de l'état des sols et de la végétation.</li> <li>• Arrosage : aussi souvent que nécessaire, mais optimisé.</li> </ul>	élevé	faible	Terrains de football, places d'église, de mairie, parcs, jardins et squares de centre-ville	<p>Place de la mairie</p> 
2 Espaces jardinés	Le caractère entretenu reste prédominant. Ces espaces doivent avoir un aspect soigné sans présence permanente de l'équipe d'entretien.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Palette végétale : majoritairement horticole, pouvant accepter une végétation spontanée maîtrisée.</li> <li>• Produits phytosanitaires : usage limité, uniquement en cas de nécessité avérée et en privilégiant le recours à des produits naturels.</li> <li>• Fertilisation : possible, en fonction de l'état des sols et de la végétation.</li> <li>• Arrosage : ponctuel / occasionnel, selon les besoins des cultures.</li> </ul>	moyen	réduite	Espaces verts de lotissement, espaces de jeux et de loisirs	<p>Aire de service pour les camping-cars et terrain de boules</p> 





# Mettre en place une gestion différenciée du site

## Mener une gestion durable et différenciée

La limitation des surfaces de tonte au profit de surfaces fauchées est à privilégier pour réduire le temps d'entretien sur le site et favoriser le développement de la biodiversité (zones de refuge, de nidification, de nourrissage...).

Les cheminements et les espaces de détente pourront être délimités par une tonte régulière. Ce type de gestion nécessite néanmoins un matériel adapté pour la fauche (barre de coupe...).

Codes ou types d'espaces	Définitions	Prescriptions d'entretien	Coût	Biodiversité	Exemples	Illustrations communales
3 Espaces rustiques	Espaces de conception libre ou naturelle, sans engrais ni traitement phytosanitaire. Lorsqu'elle existe la flore spontanée est laissée en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Palette végétale : la végétation spontanée est favorisée, mais contrôlée dans son développement. Certaines espèces horticoles peuvent y trouver leur place, si elles enrichissent l'esthétique des lieux.</li> <li>• Produits phytosanitaires : usage interdit.</li> <li>• Fertilisation : possible, en favorisant le retour au sol de la matière organique sous forme de composts, paillages ou amendements divers.</li> <li>• Arrosage : de sauvegarde et à l'implantation uniquement.</li> </ul>	réduit	moyenne	Liaisons douces, bassins d'orage, zones d'activités, coulées vertes, abords de salle polyvalente...	
4 Espaces naturels	Le jardinier laisse se développer la flore spontanée. Ces espaces sont laissés à l'état naturel et font l'objet d'un entretien sommaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Palette végétale : exclusivement composée de plantes locales. L'apparition de végétation spontanée est fortement favorisée. Seules les espèces végétales indésirables doivent être maîtrisées.</li> <li>• Produits phytosanitaires : usage interdit.</li> <li>• Fertilisation : pas d'amendement.</li> <li>• Arrosage : pas d'arrosage.</li> </ul>	faible	élevée	Bords de rivière, zones humides, bois, prairies naturelles...	



## REMARQUE GENERALE

Quelque soit le secteur, les plantes invasives devront être éradiquées. C'est le cas du « Laurier palme = Laurier cerise = Prunus laurocerasus.

D'après le site internet « observatoire-biodiversite-bretagne.fr », le Laurier – cerise fait partie des espèces invasives avérées.

Pour cela, avant la floraison, toutes les plantes seront retirées avec leurs racines = arrachage de la partie souterraine. Les plantes seront apportées en déchèterie après les avoir fait sécher.



Séquence	État actuel	Court terme	Long terme
<b>Global</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Longiligne</li> <li>en cul de sac</li> <li>peu de connexion avec l'autre rive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler en synergie avec Locmaria-Grand-Champ ?</li> <li>Réfléchir ensemble sur les usages et leur répartition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en valeur des qualités environnementales du site</li> <li>Une gestion adaptée, durable et économe</li> <li>Des espaces animés et un rapport éducatif à la coulée verte</li> </ul>
<b>Parvis de la salle polyvalente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Minérale</li> <li>Enclavée</li> <li>Usage de Parking</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un parcours piéton lisible</li> <li>Mise en valeur du bassin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des haies bocagères valorisées</li> <li>Un lieu de vie plus que de passage</li> </ul>
<b>Aire d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Scindée par la départementale</li> <li>En étroite relation avec le Camzon</li> <li>Une inégale répartition des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connectée au parvis de la salle</li> <li>Des équipements intégrés</li> <li>Une lisibilité de la continuité piétonne à travers la départementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une entrée de bourg qualitative et lisible</li> <li>Une gestion d'espace jardiné ?</li> </ul>
<b>Le chemin étroit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En arrière de lots</li> <li>Peu praticable l'hiver</li> <li>Des réseaux EU et EP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler l'étroit comme un atout</li> <li>Des chemins praticables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parcelle de prairie comme lieu de biodiversité ?</li> <li>Une gestion croisée entre propriétaires et commune</li> </ul>
<b>La plaine de jeu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une vaste pelouse</li> <li>Un rapport au ruisseau en second plan</li> <li>Une aire de jeu classique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une identité affirmée</li> <li>Inclusion des différences (handicap, âge, espèce...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une saisonnalité du lieu perceptible</li> </ul>
<b>Connexions externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mono-orienté vers le bourg</li> <li>Bouché par les bassins et la salle polyvalente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des panoramas et points de vue travaillés</li> <li>Des traversées amorcées et lisibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une coulée verte connectée à un réseau piéton plus vaste</li> </ul>





- Diagnostic environnemental et réglementaire
- Atelier de réflexion autour des usages avec la population
- Mise en plan des propositions
- Évaluation technique et financière du projet
- Échanges
- Validation de l'AVP





**M**erci pour votre attention

---